INSTITUT QUÉBÉCOIS du cinéma

RAPPORT ANNUEL

1984 - 1985

Monsieur Clément Richard,
Ministre des Affaires culturelles,
Ministère des Affaires culturelles,
225, est, Grande Allée,
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

Se conformant aux dispositions de l'article 42 de la Loi sur le cinéma (L.R.Q. chapitre 37, section IV), l'Institut québécois du cinéma me confie l'honneur de vous transmettre son rapport annuel pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1985.

Les membres du conseil d'administration se joignent à moi pour vous réitérer notre loyauté à la Loi sur le cinéma et pour vous remercier de l'intérêt que vous ne cessez de porter à l'industrie du cinéma et de la vidéo.

Gardez toujours, monsieur le Ministre, l'assurance de notre plus entier dévouement.

Claude Fournier
Président.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

Monsieur Claude Fournier, président.
(les producteurs)

Monsieur Marc-F. Gélinas, vice-président.
(les scénaristes)

Madame Andrée Champagne
(les interprètes)

Madame Christiane Bélanger-Hall
(les industries techniques)

Madame Monique Champagne
(les techniciens)

Monsieur Jean Colbert
(les exploitants)

Monsieur René Malo
(les distributeurs)

Monsieur Pascal Gélinas
(les réalisateurs)

Messieurs Yvan Lamonde
Bernard Boucher
Pierre Demers
Alain Simard

La composition du conseil
est déterminée par les articles
18, 19, 20 de la Loi

L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

COMMENCE SON AUTO-PORTRAIT

Ce rapport annuel est le premier qui suit une année complète d'opération à l'Institut québécois du cinéma.

En effet, l'Institut possède la jeunesse même de la loi qui le créa, le 23 juin 1983, en même temps que la Régie du cinéma et la Société générale du cinéma du Québec.

C'est parce qu'il est si jeune que l'Institut québécois du cinéma affine encore sa personnalité, cherche la niche précise qu'il doit occuper dans le milieu, noue les fils de communication avec le Ministre et le Ministère des Affaires culturelles dont il est le conseiller prévilégié en ces matières de cinéma et de vidéo.

La loi 109 nous avait délimité un cadre et l'Institut trace présentement l'auto-portrait qui le remplira. Ce qui frappe, à l'analyse de la loi, c'est l'originalité d'avoir créé un organisme où sont représentés tous les secteurs (des créateurs aux industries techniques) sans pour autant causer de conflits d'intérêt dans la gestion des fonds que l'État injecte dans la production, la diffusion, la promotion le soutien du cinéma et de la vidéo.

Ces fonds, ferments indispensables d'une expression culturelle vitale mais menacée, nous avons la lourde responsabilité d'en orienter l'utilisation.

L'Institut donne la direction!

Si nous voulions voir tout cela comme un grand navire, nous pourrions dire que nous en assurons la navigation, l'orientation. Nous devons flairer le vent, faire le point, transmettre les signaux, vérifier que ceux qui se trouvent à la barre en tiennent compte!

L'Institut est en monitoring constant de tous les secteurs de l'industrie.

Cette lourde responsabilité, tous les membres du conseil d'administration et les employés de l'Institut s'en acquittent avec une conscience aigüe d'efficacité et d'économie.

Grâce à l'Institut, tous ont pour ainsi dire voix au chapitre. Les gens réunis autour de la table du conseil d'administration ont accumulé près de deux cents ans d'expérience pratique dans le milieu. Non seulement chacun des membres est-il encore très actif dans son secteur, mais chacun d'eux a été le premier choix de ses pairs pour siéger à l'Institut.

Ces membres de l'Institut restent à l'écoute constante de leur secteur, parce qu'ils y travaillent, parce qu'ils en font activement partie.

L'Institut est en vigie!

Tant que nous saurons exercer ces fonctions primordiales avec sagesse et discernement, l'Institut restera un outil indispensable à tous les travailleurs du cinéma et de la vidéo.

Claude Fournier
Président.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois du cinéma au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé le 31 mars 1985. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Châtelain, F.C.A.

Québec, le 3 juin 1985

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

(L.R.Q., chapitre C-18.1 et modifications)

B I L A N

AU 31 MARS 1985

	1985 $	1984 $
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	23 587	18 579
Débiteurs	408	-
Frais payés d'avance	781	8 540
	24 776	27 119
IMMOBILISATIONS (note 3)	22 830	-
	47 606	27 119
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 4)	43 889	-
Créditeurs et frais courus	25 658	30 360
Subvention reportée (note 5)	20 000	-
	89 547	30 360
DÉFICIT	41 941	3 241
	47 606	27 119

ENGAGEMENT (note 6)

POUR L'INSTITUT

Jean Colbert, Trésorier

Claude Fournier, Président

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1985

	1985 (12 mois) $	1984 (3 ½ mois) $
DÉPENSES		
Allocations de présence des membres	46 205	23 500
Déplacements et autres frais des membres	12 546	8 350
Traitements et avantages sociaux	82 034	10 115
Honoraires professionnels	7 925	3 484
Frais de voyages et de représentation	8 814	1 929
Loyers, entretien et assurances	26 121	1 480
Taxes et permis	3 834	-
Location de mobilier et d'équipement	5 649	504
Communications et publicité	12 947	1 808
Fournitures et approvisionnements	14 213	1 943
Intérêts et frais bancaires	3 430	-
Divers	1 139	128
Amortissement - Mobilier et équipement de bureau	4 399	-
Amortissement - Améliorations locatives	2 618	-
	231 874	53 241
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	3 174	-
	3 174	-
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	228 700	53 241
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	190 000	50 000
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LA SUBVENTION ET LES REVENUS	38 700	3 241
DÉFICIT AU DÉBUT	3 241	-
DÉFICIT À LA FIN	41 941	3 241

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1985

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

L'Institut québécois du cinéma, corporation au sens du Code civil, a été institué par la Loi sur le cinéma.

L'Institut a pour fonctions de conseiller le ministre des Affaires culturelles du Québec sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du cinéma et d'en surveiller l'application. Il a également pour fonctions, dans le cadre de la politique du cinéma:

- de déterminer les orientations de la Société générale du cinéma du Québec en respectant les fonctions confiées à celle-ci;
- de déterminer le plan d'aide et d'approuver les programmes de la Société générale du cinéma du Québec conformément à la Loi sur le cinéma;
- d'effectuer des recherches et des études dans le domaine du cinéma; et
- de collaborer avec le gouvernement du Québec, la Régie du cinéma et toute personne à l'établissement des normes techniques concernant l'industrie du cinéma.

L'Institut est responsable, aux fins de l'octroi de l'aide financière et selon les besoins, de l'établissement de normes pour reconnaître des oeuvres comme films québécois.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre de la convention comptable suivante:

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et les taux annuels suivants:

	MÉTHODE	TAUX
Mobilier et équipement de bureau	Solde décroissant	20%
Améliorations locatives	Durée du bail	-

3. IMMOBILISATIONS

	1985		
	Coût	Amortissement accumulé	Net
	$	$	$
Mobilier et équipement de bureau	21 993	4 399	17 594
Améliorations locatives	7 854	2 618	5 236
	29 847	7 017	22 830

4. EMPRUNTS BANCAIRES

	1985
	$
Emprunt sur marge de crédit	30 000
Emprunt spécial pour financer l'achat de mobilier et d'équipement de bureau	13 889
	43 889

5. SUBVENTION REPORTÉE

L'Institut a reçu au cours de l'exercice une subvention du gouvernement du Québec pour une tournée régionale d'information et de consultation sur la Loi sur le cinéma. Cette tournée a été reportée à l'exercice 1985-1986.

6. ENGAGEMENT

L'Institut est lié par un bail échéant le 31 mars 1987 pour des locaux administratifs. Le solde de l'engagement au 31 mars 1985 s'élève à 40 000 $.

Sommaire des activités de
L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA
pour l'année 1985

À l'automne 1984, la présidence de l'Institut a été assumée par M. Claude Fournier, en remplacement de M. Fernand Dansereau, démissionnaire.

Depuis la fondation de l'Institut, en janvier 1984, monsieur Dansereau avait fait un travail considérable pour mettre sur pied, pour aider à définir le nouvel organisme créé par la loi 109. Durant toute cette période, l'Institut a formulé ses premières orientations, approuvé le premier programme d'aide de la Société générale du cinéma, et surtout il a formalisé ses liens communiquants avec la SGC et la Régie du cinéma.

Bien qu'il y aura été pour une très courte période, M. Dansereau a dès le début donné à l'Institut une direction ferme et intelligente, l'a engagé sur une voie sur laquelle il s'efforcera désormais de progresser.

Au cours de l'année 1985, le conseil d'administration de l'Institut s'est réuni à 17 reprises, des réunions qui, en général, ont duré une moyenne de huit heures chacune. Au cours de ces réunions, non seulement les orientations et les programmes d'aide furent-ils étudiés, mais encore la plupart des problèmes auxquels fait face notre industrie du cinéma et de la vidéo. Ce nombre important d'assemblée du conseil d'administration est d'autant plus remarquable que le quorum (sept) est rigoureux et que les membres du conseil sont tous extrêmement actifs.

Outre ces assemblées, il y a eu dix-sept réunions de sous-comités. Ces sous-comités ont soit préparé le travail des assemblées du c.a. ou étudié en profondeur des aspects particuliers de questions qui furent portées à l'attention de l'Institut.

L'Institut a également tenu, en novembre 1984, des audiences durant lesquelles se sont faites entendre plus de dix-sept associations intéressées directement ou marginalement au cinéma et à la vidéo. Ces audiences ont fait l'objet d'un marathon de 15 heures pendant lequel l'Institut a été à même de véritablement prendre le pouls du milieu.

Durant l'année, l'Institut a également participé à la rencontre que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes avait convoquée, à Montebello. Il a aussi fait parvenir un mémoire au CRTC au moment où ce dernier devait entendre la demande de renouvellement de permis de la Société Radio-Canada.

L'Institut a aussi travaillé activement à mettre au point des normes de reconnaissance pour le film québécois. Il a aussi commencé l'élaboration de ses règlements internes.

L'Institut a en outre suivi de près les travaux de la Régie et il s'est intéressé directement à son travail sur les normes techniques.

L'Institut a aussi mis sur pied la collaboration de la Société générale du cinéma avec l'organisation de DRAMALAB, un programme de formation de jeunes cinéastes, scénaristes et producteurs, auquel a participé pour la première fois une équipe francophone de Montréal.

L'Institut s'est également fait le promoteur d'une entente de co-production avec la province de l'Alberta, la seule province canadienne qui ait - comme le Québec - un plan précis d'aide à la production de cinéma. Une autre entente particulière sera sans doute aussi éventuellement signée avec Sovinfilm, en URSS, grâce aux démarches de l'Institut, des démarches qui avaient été initiées originalement par la représentante des interprètes, madame Andrée Champagne.

Appelée à des tâches plus considérables encore, madame Andrée Champagne devait d'ailleurs, en cours de route, remettre sa démission comme membre du conseil d'administration de l'Institut. L'immersion totale en cinéma et vidéo qu'avait subie madame Champagne à l'Institut devrait - dans son nouveau cadre de travail - lui être utile à elle et au milieu en général!

La difficile entreprise du cinéma a besoin de tous les appuis. Partout!

L'Institut québécois du cinéma se veut à l'épicentre de l'activité du cinéma et de la vidéo, au Québec!